

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

06 Avril 2023

Date d'affichage :

15 Avril 2023

Nombre de Conseillers :

- En exercice 15
 - Présents : 11
 - Votants : 15
 - Abstention : 0
 - Votes exprimés 15
 - Pour : 15
 - Contre : 00
- Secrétaire de séance
Régine NOVEL

L'an deux mil vingt-trois, le 11 Avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 06 Avril 2023 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Monsieur Roger PATERMO, Maire.

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
R. PATERMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L. PICCHIOTTINO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
F. FRATI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. ZAMPIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. CHENAVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R. PIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N. LAGRANGE VAN GELE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. PERRIN-GUICHERD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			N. AUBRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Pouvoirs : N AUBRUN à S LACHIZE-PICCINO, C MARTIN à F FRATI, C PERRIN-GUICHERD à C CHENAVIER, L PICCHIOTTINO à R PATERMO

Objet : Vote des taux d'impôts communaux.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de taxe d'habitation votés par les collectivités ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022.

Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté conformément aux règles de liens entre les taux fixées par **l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.**

Nature du taux	Collectivité	Taux
Foncier bâti ⁽¹⁾	Taux Global	26.41 %
Foncier non bâti	Taux communal	47,29%
Taxe d'habitation (Taux 2019).	Taux communal	11,19 %

(1) Taux global = Taux historique communal (12.44%) + Taux départemental (13.97%)



Ainsi fait et délibéré.

Brens le 11/04/2023

Le Maire,

Roger PATERMO